

Image not found or type unknown



## garde d'enfants de 14 ans

Par **maclem**, le **27/10/2012** à **10:15**

Bonjour

Actuellement en procédure de divorce, Il à été considéré sur l'ordonnance de NC que le papa des filles avaient la garde un week end sur deux et la moitié des vacances. Or ma fille de 14 ans ne veut pas aller chez son père (le week end oui pour faire plaisir à sa soeur 11 ans ) mais pas plus c'est la croix et la banière pour elle.

J'ai demandé à mon avocate si elle pouvait choisir mais me répond que NON et doit suivre sa soeur.

Que faire pour ne pas me mettre en défaut